

 Dossier central

Le care : une nouvelle approche de la sollicitude ?

La Cop21 : un défi politique pour le bien commun

Le sigle Cop21 tient le haut du pavé.

La 21^e « conférence des parties » à la Convention Climat des Nations Unies revêt une importance capitale pour notre avenir commun. Cette Conférence comporte quatre principaux enjeux : pratique, responsable, solidaire et spirituel.

Du sens pratique au sens des responsabilités

Le premier enjeu est d'ordre pratique : créer un cadre international pour favoriser l'action des Etats contre le réchauffement climatique. Les gouvernements vont prendre des décisions et les relais des citoyens sont essentiels pour atteindre les objectifs. D'où la place particulière accordée à la mobilisation de la société civile. C'est là que réside un défi pour les gouvernements : écouter la voix de la société civile organisée en associations, en organisations comme une source d'inspiration autant qu'un relais d'action.

Les pays s'engagent sur la durée. Les efforts en vue de l'accord de Paris en 2020 nécessitent l'engagement de chacune des composantes de la société. Le temps est compté. L'inaction coûte la vie à des personnes victimes de la montée des eaux, de l'intensification des catastrophes naturelles, des conflits dus à la raréfaction des ressources, à l'appauvrissement des sols, aux migrations climatiques. Chaque Etat va prendre des engagements nationaux de réduction d'émission de gaz à effet de serre, cause de réchauffement climatique. Mais l'espoir tient au fait qu'il les prenne avec la conscience que leur portée va au-delà des frontières nationales.

Le deuxième enjeu est que chaque Etat prenne des engagements nationaux au vu de son contexte, de son seuil de développement pour maîtriser son réchauffement à 2°C. Cette Cop21 requiert la participation la plus large possible de tous les pays : l'implication de toutes les parties concernées, y compris celles qui restent souvent aux marges des processus de décision. Le poids politique de chaque Etat diffère. Les délégations du Bangladesh, des îles du Pacifique ou de la Chine n'auront certes pas la même composition à Paris. Mais le rôle des Nations Unies est de veiller à un certain équilibre des négociations en s'assurant de la portée des messages de justice sociale.

Solidaires et spirituels

Le troisième enjeu, et non des moindres, consiste à dégager des financements pour aider les pays les plus pauvres

à s'adapter aux impacts du réchauffement climatique. Dimension essentielle pour parvenir au succès des négociations sur le climat. Nul besoin d'insister sur le fait que les impacts négatifs ne sont pas répartis également à la surface de la terre. C'est la criante injustice climatique. Les plus atteints ne sont pas ceux qui ont le plus contribué à l'état actuel de la planète. Reste à prendre la mesure des conséquences morales de ce constat. Le pape François a mentionné la « dette écologique » du Nord envers le Sud dans son encyclique *Laudato Si'*.

Un fonds vert pour le climat fournira en ce sens une partie des financements de soutien à leur développement durable. On voit là un véritable enjeu de justice sociale et de solidarité. « Nous savons que les personnes les plus vulnérables face aux problèmes de l'environnement sont les pauvres. Solidarité veut alors dire mettre ensemble des instruments efficaces capables de lutter en même temps contre la pauvreté et la dégradation de l'environnement », a déclaré le pape aux ministres de l'Environnement des pays membres de l'Union Européenne, le 16 septembre dernier.

Les riches pays du Nord sont donc invités « à honorer cette dette en donnant le bon exemple, limitant de manière importante la consommation d'énergie non renouvelable, apportant des ressources aux pays plus pauvres pour soutenir des politiques et programmes de développement durable » a affirmé le pape lors de cette rencontre. La dette entraîne alors un devoir de redistribution, sous forme financière, mais aussi de transfert de compétences, de formation, de partenariat.

Le quatrième enjeu est d'ordre spirituel et moral car la crise climatique relève d'un tel défi. « Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants » dit un proverbe africain cité en 1939 par Antoine de Saint-Exupéry dans *Terre des Hommes*. La voix des autorités religieuses est considérée en ce sens comme une alliée importante dans la perspective d'une réussite du sommet climatique. Il n'est pas anodin en France, pays à laïcité revendiquée, de préparer un événement international avec la contribution des voix des religions et des spiritualités. En tant que ces voix portent le sens d'un bien commun pour l'humanité.

Estelle Grenon

Coordnatrice Cop21 à la Conférence des évêques de France
Justice et Paix

Le care : une nouvelle approche de la sollicitude ?

Confrontations (www.confrontations.fr), association d'intellectuels chrétiens, rassemble des personnes qui veulent contribuer par la réflexion et le débat d'idées, à la vitalité, à la créativité et à l'espérance dans notre société. Elle suscite des débats à partir d'expériences professionnelles et sociales d'hommes et de femmes, laïcs et clercs, chrétiens et agnostiques, qui pensent que le message évangélique peut donner du sens à notre monde multiculturel.

Le 5 juin dernier, « Confrontations » a organisé un colloque : « Le care, une nouvelle approche de la sollicitude ? », dont Justice et Paix était partenaire.¹

Le care a fait son entrée en France sur les scènes de la réflexion philosophique et du débat politique. Parfois caricaturé, souvent mal connu, le care, entre théorie et pratique, morale et politique, étudie à nouveaux frais la vulnérabilité et la dépendance au cœur du lien social. Si le terme n'est toujours pas traduit, c'est que sa richesse sémantique ne s'épuise pas dans un unique équivalent français : prendre soin, donner de l'attention, manifester de la sollicitude... Entre soin et sollicitude, la notion de care invite à une réflexion approfondie. D'où nous vient l'idée de prendre soin ? D'où nous vient la capacité à nous soucier d'autrui ? D'où surgissent les conduites individuelles et collectives, consistant à agir pour répondre aux attentes de l'autre ?

En quoi cette philosophie qui nous vient d'ailleurs est-elle si différente des notions de solidarité, de fraternité, de justice sociale ? En tant que chrétiens, en quoi interroge-t-elle notre foi et notre responsabilité ?

Les femmes et les hommes

Nathalie Sarthou-Lajus, philosophe, rédactrice adjointe de la revue *Etudes* avait la charge d'introduire la journée. « Le care est un courant venu des Etats-Unis, qui aborde beaucoup de

questions de notre société. Le concept de care a émergé comme affirmation d'une volonté de revaloriser le soin ou la sollicitude dans le contexte libéral et individualiste triomphant. Comme la notion de genre, il est lié au mouvement féministe, le care étant très largement porté et soutenu par les femmes.

Carol Gilligan, dans un ouvrage fondateur, paru en 1982, mais traduit en français seulement en 2008 sous le titre *Une voix différente, pour une éthique du care* (Flammarion), rapporte trois enquêtes, en distinguant des critères de décision différents chez les hommes (rationalité, droit et principes abstraits) et chez les femmes (prise en compte de l'autre et exemples vécus), avec quelque part l'affirmation de valeurs féminines versus valeurs masculines. Ce qui explique probablement son succès dans le monde et sa critique en France. Mais Gilligan le dit : dans le care, ce qui est important ce n'est pas le genre, mais son thème, le souci de soi et la sollicitude vis-à-vis de l'autre.

Dans notre pays, la réponse a généralement été de renvoyer à Levinas et à Ricœur, mais ces philosophes parlent d'éthique alors que les tenants du care parlent d'activités traditionnellement dévolues aux femmes et peu valorisées (le soin, l'accompagnement, l'aide) et leur originalité vient de ce qu'ils lient l'éthique, le social et le politique.

Dix ans plus tard, en 1993, Joan Tronto approfondit la question avec son ouvrage paru en français sous le titre *Un monde vulnérable, pour une politique du care*, (La Découverte). Tronto développe une anthropologie du besoin (proche de la philosophie de Simone Weil), en déplaçant la question : il ne s'agit pas d'une morale de femmes, construite sur le modèle « mère-enfant », mais d'une intelligence des relations et des situations, d'une attention aux autres,

d'un équilibre entre l'exercice d'une compétence et l'implication de soi, ce qui pose le problème de la bonne distance. L'accent passe du privé au public, du psychologique au social. C'est une rencontre avec l'autre, ce qui comporte toujours des risques.

Longtemps réduit à l'espace du soin, de l'action sociale ou de l'éducation, le care pourrait être le socle d'une nouvelle conception de la justice sociale (venant en particulier compléter les travaux de John Rawls). Car s'il est vrai que le domaine des activités correspondant au care est bien connu, l'approche croisée qu'en font les politologues, les philosophes, les sociologues et autres psychologues, est un phénomène récent (et surtout sa valorisation dans l'univers politique).

Repenser le monde

Pour expliquer ce qu'est le care, Carol Gilligan critique la théorie de Lawrence Kohlberg, plus connue sous le nom de système de Kohlberg : soit un homme, Heinz, qui vit dans un pays étranger avec sa femme très malade. Le pharmacien dispose d'un médicament qui peut la sauver, sinon elle va mourir. Heinz n'a pas d'argent, doit-il voler le médicament ?

L'histoire est présentée à un garçon de onze ans, Jake, qui considère que Heinz doit voler le médicament, la priorité étant de sauver sa femme : cela lui donne le droit de voler et donc de transgresser la loi. S'il se fait prendre, le juge comprendra et imposera la peine la plus légère.

Puis l'histoire est présentée à Amy, onze ans également, dont la réponse est différente : Heinz ne doit pas voler et sa femme ne doit pas mourir. Si Heinz va en prison pour ce vol, sa femme sera tout autant démunie ; ils devraient donc en parler tous les deux et s'ils ne trouvent vraiment aucun moyen de réunir l'argent nécessaire, aller convaincre le pharmacien, lui exposer la situation et lui dire qu'en

¹ Les annales du colloque seront publiées début 2016

offrant ce médicament, il sauve une vie. Dans ce cas, Heinz ne transgresse pas la loi, sa femme est sauvée et le pharmacien accomplit un acte altruiste.

Kohlberg nous dit qu'Amy est généreuse mais naïve, alors que, pour Gilligan, nous sommes en présence de deux rapports à la morale et à l'action politique. Jake fonde son raisonnement sur un rapport au monde qui pose logiquement la priorité de la vie sur le droit de propriété ; il justifie donc le vol, quitte à réclamer ensuite la clémence du juge. Amy fonde le sien sur le dialogue, la responsabilité, l'attention à autrui et la conviction que si une personne possède quelque chose capable de sauver la vie d'une autre, elle aurait tort de ne pas le lui donner. On dira que c'est une vision optimiste des relations humaines, mais c'est le fondement même du *care*.

Si effectivement nous pensons que la politique ne se réduit pas à un simple calcul d'intérêt, si elle implique de redonner sens aux logiques du lien social, alors le *care* est une autre manière de penser le monde, de re-fabriquer du lien, non pas selon une grande théorie ou un grand récit, mais à partir des individus, à partir d'une politique ordinaire.

Tous concernés

Gilles Séraphin, directeur de l'Observatoire National de l'Enfance en Danger, (qui était l'un des intervenants), a été rapporteur du groupe de travail de Terra Nova, *Les défis du care : renforcer les solidarités*. Dans son propos, il a rappelé que si le *care* se définit comme le soin ou le souci permanent de l'autre, de qui l'on est ou se sent proche, ce souci peut s'accompagner ou se concrétiser par une sollicitude quotidienne ou épisodique.

Il est cependant difficile de définir la population concernée. On peut dire qu'il s'agit

- des bénéficiaires en situation de vulnérabilité ou dépendants du fait

de leur âge (personnes âgées ou enfants) ou de handicap temporaire ou permanent. On les appelle personnes aidées ;

- des personnes qui prennent soin, membres de la famille, proches amis ou voisins, bénévoles d'une association ou professionnels. En particulier, un grand nombre de salariés peuvent dépasser dans leur pratique d'aidants la simple relation médicale, sociale ou psychologique. On les nomme les aidants.

Cette relation s'inscrit dans un échange : celui ou celle qui prend soin le fait tout à la fois au nom de son éthique professionnelle ou humaine, mais aussi d'une projection (comment serai-je moi-même dans l'avenir ?), d'un souci de reconnaissance, d'un devoir, par affection, par souci de se valoriser. L'important c'est de souligner une relation permanente d'échanges. Par ailleurs, chacun d'entre nous peut devenir vulnérable à un moment ou à un autre de son existence de façon permanente ou temporaire. Toute personne est susceptible d'être en besoin de *care*. Le *care* concerne l'ensemble des citoyens et des institutions, associations, organisations etc.

Justice sociale

Il y a six objectifs d'une politique du *care*:

1. un objectif de justice : toute personne qui prend soin d'autrui participe à la cohésion sociale et au bien-être collectif. L'engagement dans les tâches effectuées et dans l'attention apportée doit être reconnu.
2. un objectif de lutte contre les inégalités sociales et entre les hommes et les femmes. Un grand nombre des tâches quotidiennes que l'on reconnaît sous ce vocable viennent d'une relation hiérarchique ou de domination (domestique), tâches généralement pratiquées par des femmes, et donc fortement dévalorisées et peu reconnues socialement. Dans la majorité des cas,

les personnes en charge du *care* sont mal rémunérées. Les politiques du *care* doivent donc promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes.

3. un objectif de bien-être : il ne s'agit pas que de satisfaire des besoins physiques, le *care* impliquant une relation marquée par le souci de l'autre, l'attention à l'autre, l'accomplissement de la tâche avec l'autre.
4. un objectif de promotion des compétences et des capacités d'agir de chacun, (empowerment).
5. un objectif de solidarité : la solidarité publique (Etat, collectivités territoriales, organismes et institutions) et la solidarité privée (famille, amis, associations) ne s'opposent pas, au contraire, elles se renforcent. La solidarité privée fonctionne d'autant mieux qu'elle est soutenue par la solidarité publique.
6. un objectif pédagogique : chacun est interdépendant des autres (source ou bénéficiaire). Chacun est, a été ou sera un jour ou l'autre aidant ou aidé.

Le *care* comme politique annonce donc l'émergence d'une société plus démocratique, pensant en particulier le social en fonction de la vulnérabilité des individus et non pas de leur valeur marchande.

Toutes les injonctions à destination des acteurs éducatifs et de l'action sociale depuis trente ans sont de faire « avec » et non « pour » de « placer l'enfant, l'usager, le citoyen au centre de l'action ». Prendre soin, être dans une approche de sollicitude ne relève pas d'un vague impératif humanitaire ou charitable mais de la conscience civique de la justice sociale. C'est pourquoi, même si le *care* est venu de milieux non chrétiens, et même parfois anti chrétiens, il interroge les chrétiens sur leur lecture de l'Évangile et sur leur pratique.

Marc de Montalembert,
membre de Justice et Paix

Transformer notre monde, c'est possible L'Agenda 2030 pour le développement durable

Le 25 septembre 2015, le Pape François est venu s'exprimer devant l'Assemblée générale des Nations, dans le cadre du Sommet sur le développement, pour encourager les dirigeants de la planète sur la voie de la justice et de l'écologie intégrale. Le Pape François a indiqué par sa présence l'importance qu'il accordait à l'adoption des Objectifs de Développement Durable par les Nations Unies. Cette « bénédiction » pontificale a eu un écho médiatique très important.

L'Agenda 2030 pour le développement durable et ses 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) serviront de cadre commun pour la communauté internationale au cours des prochaines années. Cet accord est historique de par son caractère universel, les ODD s'adressant à l'ensemble des pays du monde, du Nord comme du Sud, riches comme pauvres. Le Secrétaire Général des Nations Unies, M. Ban Ki-Moon, a déclaré, comme l'indique l'Objectif 1, qu'il s'agit d'un « plan d'action pour mettre fin à la pauvreté dans toutes ses dimensions, de manière irréversible, en tous lieux, et ne laissant personne de côté ». Dans une comparaison suggestive, le Secrétaire Général de l'OCDE indique, lui, qu'il reste près de 800 semaines d'ici fin 2030 (l'échéance des ODD) pour libérer de la pauvreté les 836 millions de personnes qui vivent toujours sous le seuil d'extrême pauvreté (calculé à 1,25\$ /jour/personne).

Il ne faudrait cependant pas réduire les Objectifs de Développement Durable à un nouveau programme de lutte contre la pauvreté. Fidèles au concept de développement durable élaboré par le rapport Brundtland en 1987, puis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1992 à Rio de Janeiro (Brésil), les ODD se répartissent entre les dimensions sociales, environnementales et économiques. Plus précisément, les 6 premiers objectifs se situent dans la continuité des OMD (les Objectifs du Millénaire pour le Développement, dont l'échéance arrive en 2015). 5 ODD sont consacrés aux questions économiques et d'emploi. 3 ODD sont centrés sur les enjeux environnementaux,

avec l'apparition d'un ODD consacré à la lutte contre les changements climatiques. Un ODD, le 10^e, est consacré aux inégalités, prenant en compte l'accroissement dramatique des inégalités à l'intérieur de nombreux pays du monde entre 2000 et 2015. Le 16^e ODD traite de la paix, de l'état de droit et de la justice, tandis que le 17^e ODD cherche à redonner dynamisme au partenariat mondial et à la solidarité entre pays riches et pays pauvres.

Le texte adopté - « Transformer notre monde : l'Agenda 2030 pour le développement durable » - se compose d'une Déclaration, de l'exposé des 17 ODD et de leurs cibles (chaque objectif a entre 5 et 19 cibles, soit 169 cibles au total !), d'une section sur les moyens de mise en œuvre et de relance du partenariat global, et d'une partie sur le suivi et la revue des objectifs. Ce texte est ambitieux, avec même quelques pointes de lyrisme, cohérent, et couvre une large palette de domaines. Il intègre – bonne nouvelle – la nécessaire lutte contre les inégalités, une nouveauté promue par la société civile.

Comment financer tout cela ? La réponse ne vient guère de la conférence internationale sur le financement du développement qui s'est tenue à Addis-Abeba en juillet 2015. Elle n'a pas permis de provoquer de nouveaux engagements des Etats. On s'est contenté de promouvoir le développement de la mobilisation des ressources domestiques des pays en développement, par un renforcement de la fiscalité et de la lutte contre la fuite illicite des capitaux et d'encourager les partenariats publics-privés¹.

Cependant, les ODD, qui restent un accord volontaire et non contraignant pour les gouvernements, suscitent une dynamique dont il faut profiter. Le Pape François a rappelé aux dirigeants du monde leur responsabilité : faire ce qu'ils disent, honorer leurs engagements. Pour cela, la mobilisation des opinions publiques pour un monde plus juste ne sera pas superflue. Chaque pays doit maintenant produire une stratégie nationale pour mettre en œuvre les Objectifs de Développement Durable. Suivre la réalisation de ces stratégies nationales

et pousser à un partenariat international redynamisé font partie des responsabilités essentielles de la société civile.

Daniel Verger
Membre de Justice et Paix

Mettre fin aux relations incestueuses unissant la haute finance publique et privée

Lettre ouverte de Sr Cécile Renouard à la suite de la proposition du président François Hollande de nommer François Villeroy de Galhau, numéro 3 de BNP Paribas au poste de gouverneur de la Banque de France Religieuse de l'Assomption, professeur au Centre Sèvres et à l'ESSEC Business School, membre de Justice et Paix, Sr Cécile Renouard réagit.

Le 15 septembre dernier, 150 universitaires dont, Thomas Picketty, Gaël Giraud et Cécile Renouard signaient un texte publié par *Le Monde* protestant contre cette proposition qui rompt avec l'éthique. En effet, la pratique jusque-là respectée veut qu'un dirigeant d'une banque privée ne puisse présider aux destinées d'une instance chargée de veiller à son bon fonctionnement.

Les commissions des Finances du Sénat et de l'Assemblée nationale ont donné leur accord. Cécile Renouard explicite dans une lettre ouverte à François Villeroy de Galhau, les raisons de son désaccord.

« Ce que j'ai pu voir jusqu'à maintenant des positions de nos grandes banques - dont BNP Paribas, mais pas seulement -, que ce soit à travers des fraudes importantes et le recours aux paradis fiscaux, le lobbying pour éviter des réglementations perçues comme contraires aux intérêts financiers immédiats, qui a abouti à la loi insignifiante sur la séparation bancaire, par exemple, ne fait que renforcer ma perception des dommages liés à la collusion entre élites économiques et politiques, des rapports de force au bénéfice d'un petit nombre de personnes, et de l'importance d'une société civile vigoureuse pour dénoncer les abus et les dérives de nos démocraties. »

<http://justice-paix.cef.fr/spip.php?article601>

¹ « Le texte final donne carte blanche au secteur privé pour financer le développement, sans contrepartie de responsabilité sociale ou environnementale et, surtout, il maintient les privilèges des pays développés dans la gouvernance économique mondiale », analyse lucidement Lucie Watrinet, du CCFD-Terre solidaire ». *Libération* 16.07.2015. <http://justice-paix.cef.fr/spip.php?article575>

Justice
& Paix

Justice & Paix
est un service de la
Conférence Épiscopale.

Président : Mgr Yves Boivineau

Membres : A. Brigot - S. Bukhari de Pontual - L. Champagne - J. Chaudouet - L. d'Ersu - M. Drain - P. Dufour - B. Guillou - N. Haddad - P. Hénault - J. Hocquet - S. Laplane - J.C. Lavigne - J.-B. Marie - M. de Montalembert - D. Quinio - C. Renouard - A. Talbot - D. Verger - D. Viénot

Secrétaire général : Denis Viénot

Secrétariat : Jacqueline Madinier, assistante.

Directeur de la publication : Denis Viénot

58 avenue de Breteuil, 75 007 Paris

Tél. : 01 72 36 69 05 - Fax : 01 73 72 97 03

E-mail : justice.paix@cef.fr - <http://www.justice-paix.cef.fr>

La lettre de Justice & Paix paraît 11 fois par an.

ABONNEMENT

16 euros par an (11 numéros)

DONS

..... euros

Nom, Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de Justice & Paix.

ISSN 1148-4705 - Dépôt légal : septembre 2015